



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 26 décembre 2017

Cabinet

Service interministériel
de la sécurité civile et de la gestion des crises

Affaire suivie par : Madame VIDAL

Tel : 03.44.06.11.52

Fax : 03.44.06.11.66

Courriel: pref-defense-protection-civile@oise.gouv.fr

Le préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'Oise

Madame et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement (pour information)

Objet : Prévenir les incendies d'habitation

L'incendie d'habitat constitue un risque majeur et un phénomène récurrent dans notre département, avec des conséquences humaines souvent dramatiques. Quand il ne tue pas, l'incendie entraîne chez les victimes de très graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

Il convient donc de rappeler à vos administrés les bons comportements afin de prévenir ce risque.

Pour vous appuyer et vous aider dans cette démarche, je vous adresse en annexe une liste non-exhaustive des réflexes et bons comportements à adopter.

Je sais pouvoir compter sur votre entière mobilisation et vous indique que mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, Directrice de Cabinet

Anne BARETAUD

Annexe

De tous les accidents domestiques, l'incendie d'habitation est le plus lourd de conséquences.

I. LES RÈGLES DE BASE :

Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité par des entreprises agréées. Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux. Ils sont responsables d'un incendie sur quatre : prise multiple utilisée en surpuissance, fil de lampe abîmé, lampadaire halogène sans grille, abat-jour en papier...

- Soyez vigilant à ce qu'une installation électrique soit saine et sans surcharge des circuits sur une même prise
- Ne pas laisser branchés les appareils électroménagers qui sont inutilisés
- Faire vérifier annuellement vos équipements de chauffage par un professionnel. La cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation et surtout si on chauffe au fioul ou au bois). Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique effectué par des professionnels qualifiés.
- Ne stocker pas inutilement des combustibles (cartons, papiers) et des produits inflammables (alcool, essence...) surtout à proximité des sources de chaleur : radiateurs, ampoules, bougies, plaques chauffantes...
- Ne pas laisser une cigarette allumée sans surveillance et éteindre complètement celles-ci. De nombreux incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée.
- Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée ou le barbecue. Protéger les foyers ouverts d'une grille pare-feu.

II. LES BONS RÉFLEXES AVEC LES ENFANTS

Les enfants sont particulièrement vulnérables en cas d'incendie ; ils paniquent et leurs comportements peuvent devenir imprévisibles. Les décès par incendie constituent la troisième cause de décès par accident de la vie courante chez les enfants de moins de 5 ans, après les décès par noyade et les décès par suffocation.

- Ne jamais laisser un jeune enfant seul dans un appartement ou une maison
- Ne pas laisser les enfants jouer avec des flammes nues (allumettes, briquet, bougies)
- Ne jamais laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance
- Apprendre aux enfants que le feu est dangereux
- Leur apprendre dès que possible à se servir du téléphone et à composer le numéro 18
- Leur apprendre les bons comportements face au feu, comment ramper au sol si la fumée envahit une pièce et comment se manifester à la fenêtre.
- Éviter les chauffages d'appoint dans leur chambre.

III. LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENT : QUELQUES EXEMPLES

Les incendies domestiques sont souvent liés à un manque de vigilance ou d'anticipation.

• L'halogène

Situation : Pour éclairer son salon, la personne installe un lampadaire halogène près de la fenêtre. Le lampadaire est placé trop près des rideaux. La chaleur que dégage la lampe enflamme les rideaux (une lampe de 500 watts dégage une température de 200 à 580°C. A titre de comparaison, une casserole d'eau bouillante atteint 100°C).

Conseils : S'assurer qu'un écran protecteur protège l'ampoule. Garder une distance de sécurité par rapport à tous combustibles (des rideaux, une tapisserie...). Lorsque la matière est directement en contact ou à très petite distance avec l'halogène, elle peut prendre feu.

• Les installations électriques non conformes, mal entretenues ou surexploitées

Situation : Une multiprise utilisée en excès surchauffe et altère l'installation (fonte des gaines de protection), ce qui peut provoquer un court-circuit. Des étincelles se dégagent provoquant le feu. Les appareils électroménagers se sont multipliés, leur puissance a augmenté et les installations électriques trop anciennes ne permettent plus de les alimenter correctement.

Conseils : Éviter de surcharger les prises électriques (surtout avec des appareils à forte consommation) et contrôler régulièrement vos installations électriques et les prises, notamment dans la chambre des enfants.

• Fumer au lit

Situation : La personne, avant de dormir, fume une cigarette dans son lit. Elle s'endort, la cigarette tombe sur les couvertures. La combustion des matériaux synthétiques commence. Le feu couve pendant plusieurs heures avant que les flammes n'apparaissent. La victime est intoxiquée pendant son sommeil.

Conseils : Éviter de fumer au lit et bien éteindre ses cigarettes. Ne jamais vider un cendrier dont les cendres sont encore chaudes dans une poubelle.

• Les objets placés à proximité d'une bougie

Situation : Une bougie est allumée sur une table (proximité d'un matériau inflammable). Un courant d'air la renverse, la nappe prend feu.

Conseils : Ne jamais laisser une bougie sans surveillance et s'assurer qu'elle est correctement éteinte.

IV. MIEUX PRÉVENIR LES INCENDIES DOMESTIQUES

Dans un incendie, la propagation des fumées précède toujours celles des flammes. Or, si les fumées peuvent avertir de l'existence d'un incendie, leur toxicité les rend responsables de 80 % des décès des victimes d'incendies domestiques. C'est pourquoi la détection des premières fumées permet une alerte précoce des victimes, et est essentielle pour sauver des vies.

a) LES DÉTECTEURS AVERTISSEURS DE FUMÉE (DAAF)

Les conséquences humaines dramatiques liées aux incendies domestiques peut être évitée, si les victimes sont alertées dès le début de l'incendie, et si elles savent réagir face au feu. Le détecteur de fumée alerte dès la formation de fumée dans une pièce et avertissent les occupants d'un logement dès que l'incendie se déclare. En avertissant dès la détection d'une fumée, les DAAF peuvent permettre aux habitants de maîtriser le départ du feu à temps ou de fuir sans être victimes des émanations, diminuant ainsi considérablement le taux de mortalité. Enfin, les DAAF sont un moyen de ne pas être victime des feux nocturnes, particulièrement meurtriers (responsables de 70 % des décès dans les incendies d'habitation).

Depuis mars 2015, les DAAF sont obligatoires dans tout lieu d'habitation.

Il est à noter que l'occupant (le locataire ou le propriétaire) doit déclarer à son assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie que le logement est équipé d'un détecteur.

b) LES EXTINCTEURS

Les extincteurs permettent d'intervenir, chaque année, sur un grand nombre de départs de feux, sous réserve d'être formé à leur utilisation. Plus ils seront placés à des endroits facilement accessibles, plus les habitants pourront réagir rapidement.

Les extincteurs doivent être conformes aux normes en vigueur.

V, QUE FAIRE SI L'INCENDIE SE DÉCLARE

a) Conseils pour tous

- Connaître les numéros d'appel d'urgence (*18 : sapeurs-pompiers, 112 : appel d'urgence européen*). *Il ne faut pas perdre une minute pour appeler les pompiers. Attention aux téléphones fixes ou sans fil : en cas de coupure d'électricité, ils ne fonctionnent plus.*
- Ne jamais lutter seul contre le feu sans avoir appelé les secours.
- Ne pas braver la fumée, par exemple de la cage d'escalier.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas se jeter par la fenêtre.

b) Si l'incendie se déclare dans votre habitation

- Faire sortir tout le monde et évacuer les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et ne rien emporter.
- Une fois dehors, appeler les pompiers en composant le 18 ou le 112
- Sortir si on est près de la sortie ou à un étage inférieur au feu.

c) Si l'incendie est au-dessous ou sur le même palier

- Fermer les portes et les arroser pour les humidifier. Colmater les dessous de portes avec des linges mouillés.
- Rester sur place et manifester sa présence aux fenêtres pour être vu par les secours.
- En cas de fumée dans la pièce, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide sur le visage pour mieux respirer (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

d) Si l'incendie est au-dessus

- Sortir par l'issue la plus proche.

VI, Autres conseils utiles :

- S'assurer que des portes fermées à clef puissent être facilement déverrouillées (laisser, par exemple, les clefs sur la porte)
- Garder en permanence des escaliers non-encombrés
- Dans une habitation comportant plusieurs étages, il est préférable de disposer d'un téléphone (fixe ou portable) à chaque niveau
- il est conseillé de se doter à chaque niveau de l'habitation d'un DAAF
- il est important dans un logement abritant plusieurs membres, tel une famille avec enfant d'échanger, à titre préventif, sur les gestes et actions à effectuer en cas d'incendie (comme concevoir un plan d'évacuation)